



BALADES LE LONG DE L'EAU et des MILIEUX HUMIDES à Chaumont-Gistoux

Participez à notre grand concours photos 2019

REGLEMENT

1. Organisation du concours

- 1.1. Le concours est organisé par l'asbl Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux dans le cadre du programme-actions du CRDG (le Contrat de Rivière Dyle-Gette).
- 1.2. Les décisions du jury, composé, au minimum, de deux représentants du GS, de deux représentants du CRDG et de personnes extérieures compétentes et intéressées à la démarche, seront sans appel.

2. Conditions de participation

- 2.1. Le concours est ouvert à tous, individuellement, à l'exception des photographes professionnels, des membres du jury, des administrateurs du Groupe Sentiers et du CRDG.
- 2.2. La participation au concours est entièrement gratuite.
- 2.3. Les participants au concours souscrivent sans limite à tous les articles du présent règlement. La non-observation des différents points du règlement entraîne automatiquement l'exclusion du concours.

3. Thème du concours

« Balades le long de l'eau et des milieux humides à Chaumont-Gistoux ».

Promenez-vous le long des nombreux cours d'eau et milieux humides dans les 8 villages de la commune de Chaumont-Gistoux et prenez des photos comme vous le ressentez. Tout est permis pourvu que cela illustre le thème du concours.

Les photos prises dans des lieux privés, par exemple des jardins, ne sont pas admises.

Pour information, voici quelques cours d'eau de la commune (sans parler des nombreux étangs) :

- Le Train
- Le Pisselet
- Le Ry de Louvranges
- Le Ry du Pré Delcourt
- Le Ry d'Inchebroux
- Le Ry des Papeteries
- Le Nelo
- Le Glabais
- Le Piou
- Le Ry de la Champtaine
- Le Ry d'Aunaye
- Le Ry des Goths

4. Présentation des photos

- 4.1. Chaque participant peut présenter un maximum de 5 photos – argentiques ou numériques, en noir et blanc ou en couleurs. Les photos seront de qualité correcte de sorte que le jury puisse visualiser directement la photo.
- 4.2. Les formats retenus pour les photos sont libres.



4.3. Les photos doivent comporter les renseignements suivants (au dos si elles sont imprimées, sinon dans le mail) :

- Nom et prénom du photographe
- Adresse complète
- Téléphone et/ou GSM
- Adresse électronique (mail)
- Année de naissance
- Lieu de prise de vue (coordonnées GPS c'est encore mieux)
- Titre de la photo

4.4. Les photos seront envoyées :

de préférence par mail à l'adresse : infos@groupesentiers.be
(Attention, un email ne doit pas dépasser 10 Mb ! Eventuellement, envoyez une photo par mail).

ou par la poste (ou déposée dans la boîte) à l'adresse :

[Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux](#)
[Guy Peeters](#)
[Avenue des Moissonneurs, 10](#)
[1325 Dion-Valmont](#)

5. Échéance de remise des photos et publication des résultats

5.1. La clôture du concours est **le 31 août 2019 à minuit** :

5.2. Les résultats seront publiés sur le site Internet www.groupesentiers.be à partir du 10-12 septembre 2019 mais les lauréats seront prévenus personnellement.

5.3. Le participant au concours photos accorde aux organisateurs du concours le droit d'utiliser le cliché, à des fins de promotion, de publication et d'exposition liés aux activités du Groupe Sentiers.

6. Prix

6.1. Bien que le concours soit avant tout une occasion d'être attentif à notre environnement, tous les participants recevront un petit prix et les auteurs des meilleures photos recevront un prix plus conséquent en rapport avec l'eau.

6.2. Les participants pourront consulter les résultats et retirer leur prix lors de la Fête des Sports qui aura lieu le 14 septembre 2019 au Centre Sportif André Docquier (le Ronvau) au stand du Groupe Sentiers, de 10h à 17h.

Adresse :

Avenue du Ronvau, 8 à 1325 Chaumont-Gistoux

7. Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à

infos@groupesentiers.be ou téléphonez au 010/84 03 17 ou au 010/22 70 93

BON DECLIC et BONNE CHANCE !